

< DOUAI >

Bruille-lez-Marchiennes

Jean-Jacques Candelier prêt à prendre un arrêté contre les compteurs Linky

Face aux inquiétudes des habitants de la commune, sur l'implantation du nouveau compteur Linky, les conséquences de son usage et les démarches du prestataire chargé de la pose, le maire Jean-Jacques Candelier a provoqué une réunion publique d'information.

Plus de cent cinquante personnes, venues parfois même de communes voisines, ont assisté à cette réunion en vue de profiter des explications et des conseils sur les plans juridique, administratif que technique de Vincent, du [Collectif Infos Linky 62](#). En l'absence de représentants du distributeur et de l'installateur, il a abordé les risques supposés du compteur linky, notamment ceux liés aux rayonnements ou à la transmission et l'exploitation de données personnelles.



Le maire avait invité un représentant du Collectif Infos Linky 62.

Le maire Jean-Jacques Candelier est formel : « *Je ne laisserai pas les prestataires d'Enedis (ex-ERDF, ndr) importuner les Bruillois en leur imposant l'implantation d'un système qu'ils auront choisi de ne pas laisser installer.* » Il s'est dit décidé à prendre les dispositions appropriées par arrêtés, n'hésitant pas au besoin à faire intervenir les forces de police pour les faire respecter. Pour justifier le principe de précaution, le maire a fait le parallèle avec l'amiante et les conséquences dramatique auxquelles avait conduit le manque d'estimation et d'évaluation des risques.

